

S'INSCRIRE
EN LIGNE



PARCOURS VACANCES
2019 **SOUTENIR LE DÉPART**
DES JEUNES EN AUTONOMIE

LE DISPOSITIF

Depuis 2002, l'association Vacances Ouvertes propose le dispositif Parcours Vacances à destination des jeunes de 16 à 30 ans accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle. Ce dispositif permet aux jeunes de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 180€ et de l'accompagnement d'un professionnel pour monter un projet de départ en vacances.

Depuis sa création, plus de 27 200 jeunes ont déjà pu expérimenter l'autonomie en partant en vacances sans accompagnement et en organisant eux-mêmes leur séjour.

LES STRUCTURES PARTENAIRES ET LE PUBLIC CIBLE

Le dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans dont les difficultés d'insertion sociale et professionnelle les éloignent encore plus fortement du départ en vacances et des loisirs en général et pour qui un accompagnement dans leur parcours d'insertion est nécessaire.

Le dispositif est relayé par près de 151 structures sur tout le territoire. Sont concernés :

- le réseau des Missions locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO),
- les Écoles de la Deuxième Chance,
- les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et les Résidences Habitat Jeunes (RHJ),
- les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les Centres d'Adaptation et de Redynamisation au Travail (CART)...
- autres structures où le jeune bénéficie d'une procédure d'accompagnement (CS, MJC, associations...)

LES OBJECTIFS

- Utiliser les vacances comme un outil d'insertion : permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet,
- Utiliser le projet vacances comme un outil ludique pour aborder des thématiques plus larges (prévention, santé, gestion des dépenses...),
- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie,
- Inciter à la mobilité à travers le montage et la réalisation des projets (création d'un itinéraire, lecture de plan, de carte routière, utilisation des moyens de transports...),
- Permettre le départ des jeunes de 16 à 30 ans, tranche d'âge fortement exclue des vacances.

Chiffres clés 2017

- 2 271 bourses attribuées
- 151 structures soutenues
- 408 780€ en Chèques-Vacances mis à disposition

AVEC VACANCES OUVERTES :

- Recevez un appui méthodologique
- Disposez des bourses et décidez des attributions dans le respect des critères d'éligibilité

POUR VOUS :

Le porteur de projets vacances peut bénéficier :

- De temps de rencontres (présentation du dispositif, échange de pratiques, bilans) ;
- D'un appui dans la mise en place du dispositif ;
- D'une mise à disposition d'outils méthodologiques et de supports de communication.

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES BÉNÉFICIAIRES

Types de structures	Missions locales et Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO)	Centres sociaux, Maisons de quartier, MJC, Associations, autres	Écoles de la Deuxième Chance	Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) et Résidences Habitat Jeunes (RHJ)	Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), Centres d'Adaptation et de Redynamisation au Travail (CART)
Bénéficiaires	Jeune bénéficiant d'une procédure d'accompagnement		Jeune inscrit dans une École de la Deuxième Chance partenaire de l'opération et ayant finalisé sa période d'essai	Jeune résidant depuis au moins 3 mois dans un Foyer de Jeunes Travailleurs ou dans une Résidence Habitat Jeunes partenaire de l'opération	Jeune résidant depuis au moins 3 mois dans la structure partenaire de l'opération
			Bénéficiaires âgés de 16 à 30 ans / accompagnant bénéficiaires de 3 à 30 ans		
			Justifier obligatoirement d'un titre d'identité à jour au moment du départ et d'une attestation de responsabilité civile à jour au moment du départ		
			Justifier des ressources correspondant aux critères de quotient familial inférieur ou égal à 900€ ou Revenu Fiscal de Référence (cf tableau)		
Accompagnant bénéficiaire			Un seul accompagnant bénéficiaire de la bourse par jeune bénéficiaire de la bourse. L'accompagnant doit être âgé de 3 à 30 ans et rentrer dans les critères d'éligibilité		

Ces critères sont cumulatifs.

Dérogation possible pour tout séjour ne rentrant pas dans ces critères mais pour lequel une aide paraît nécessaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Attention :

La bourse Parcours Vacances n'est pas cumulable avec les autres aides issues de la politique sociale de l'ANCV.

Chaque bénéficiaire peut se voir attribuer une bourse de 180€ une fois par an.

Les conditions d'attribution des Aides aux Projets Vacances sont susceptibles de changer en cours d'année, suivant les évolutions possibles des orientations de l'ANCV. Nous vous en tiendrons informés le cas échéant.

TABLEAU FISCAL DE RÉFÉRENCE (RFR) POUR LE BÉNÉFICIAIRE ET L'ACCOMPAGNANT

Le RFR est mentionné sur la dernière ligne de l'avis fiscal d'imposition 2018 (après les abattements). Pour pouvoir bénéficier de Parcours Vacances, ce RFR doit être inférieur ou égal aux sommes du tableau ci-contre.

Les dossiers et les pièces justificatives ne sont pas à envoyer à Vacances Ouvertes.

Vous devez les conserver pendant 3 ans dans votre structure. En cas de contrôle, ils vous seront demandés.

Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence
	Tous publics Équivalence avec le QF ≤ à 900 €
1	19 440 €
1,5	24 300 €
2	29 160 €
2,5	34 020 €
3	38 880 €
3,5	43 740 €
4	48 600 €
4,5	53 460 €
5	58 320 €
Par 1/2 part supplémentaire	4 860 €

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

- Séjour de 4 jours minimum et 15 jours maximum ayant lieu sur l'année civile 2019,
- Départ en autonomie sans accompagnement professionnel, ni familial,
- Séjour individuel ou collectif dans la limite de 6 personnes maximum, non bénéficiaires compris
- Départ uniquement en France et en Union Européenne,
- Part de l'ANCV < 80% du coût total du séjour (la participation du jeune doit être au minimum de 20%), et sollicitation d'un co-financement d'un ou plusieurs organisme(s) tiers,
- Coût du séjour strictement inférieur à 85€ par jour et par personne,
- Justificatif du séjour (ex : facture de l'hébergement)

RGPD : UN ENGAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement de l'Union européenne est entré en application le 25 mai 2018. Dans le cadre des appels à projet, les bénéficiaires sont amenés à transmettre des données personnelles, tel que le quotient familial par exemple. Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Ainsi, pour garantir la bonne utilisation et protection des données et respecter le cadre de la réglementation européenne, l'ANCV et Vacances Ouvertes s'attachent à ce que chaque bénéficiaire puisse avoir connaissance de ces engagements formalisés.

Les porteurs de projet sont ainsi invités à prendre connaissance du document en annexe, intitulé « Programme APV – Programme aide aux projets vacances (APV) - information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel » **et à le faire signer par chaque bénéficiaire du projet vacances.**

LES ENGAGEMENTS

Engagements structure	Engagement Vacances Ouvertes
Inscription à Vacances Ouvertes	Accompagnement par téléphone
Télécharger le dossier complet Parcours Vacances (ci-joint le lien)	Temps d'information à distance
Adhésion à Vacances Ouvertes	
Télécharger le dossier complet Parcours Vacances (ci-joint le lien)	
Identification du public Co-construction du projet vacances Remplir le dossier jeunes	Mise à disposition d'outils : affiches ainsi que des supports méthodologiques sur votre extranet (dossier jeunes)
Dépôt de la convention jeunes signée sur votre espace extranet	Envoi de la convention mentionnant le nombre de bourses attribuées
Réception du soutien financier	Envoi des bourses
Départ en vacances et utilisation des Chèques-Vacances Dépôt du bilan Saisie des collectes et des informations sur le site APVWeb Transmission de la liste des personnes soutenues	

QUI CONTACTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ?

TERRITOIRE NOUVELLE-AQUITAINE		
Céline Fourteau (Bordeaux)	cfourteau@vacances-ouvertes.asso.fr	06 08 54 34 16
Sandrine Vigouroux (Poitiers)	svigouroux@vacances-ouvertes.asso.fr	05 49 47 10 11
TERRITOIRE HAUTS-DE-FRANCE		
Charlotte Buchet	cbuchet@vacances-ouvertes.asso.fr	03 20 39 40 19
SIÈGE		
Kany Niagate	kniagate@vacances-ouvertes.asso.fr	01 49 72 50 36
Christelle Seguin	cseguin@vacances-ouvertes.asso.fr	06 40 09 94 95
Farida Amghari	famghari@vacances-ouvertes.asso.fr	01 49 72 50 30

BULLETIN D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Je soussigné(e),

Nom du représentant : _____

Agissant en qualité de :

Fonction : _____

Dans la structure :

Nom de la structure : _____

Adresse complète : _____

Adresse de facturation (si différente) : _____

Téléphone : _____

Fax : _____

Mail : _____

Principe de versement : une cotisation par personne morale / une adhésion par année civile

M'engage à verser la somme de :

Adhérent individuel	32 €	<input type="checkbox"/>
Association	97 €	<input type="checkbox"/>
Organisme public, collectivité territoriale, Caf, MSA, CCAS, CIAS ou toute structure qui en découle	167 €	<input type="checkbox"/>
Membre bienfaiteur	307 €	<input type="checkbox"/>
	ou plus _____ €	

Conformément à la charte d'adhésion de Vacances Ouvertes à laquelle ma structure adhère.

Date, Signature du Responsable et Cachet de la structure :

Cette page est à imprimer et à renvoyer à Vacances Ouvertes
accompagnée du chèque d'adhésion ou d'une demande de mémoire :
Association Vacances Ouvertes - 14 rue de la Beaune 93100 Montreuil

ANNEXE

Programme Aides aux projets Vacances (APV) Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel



Droit d'information des personnes concernées

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à Vacances Ouvertes de suivre le processus de construction des projets de séjours par les Porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV,
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus,
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV,
- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV,
- A l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution programme APV.

Le --/--/2018 en deux exemplaires

(1 pour le bénéficiaire et 1 pour Vacances ouvertes ou le Porteur de projet)

Nom et signature du Bénéficiaire

ILS SOUTIENNENT LE DISPOSITIF



L'ANCV anime un réseau de partenaires (associations et organismes caritatifs et sociaux) qu'elle soutient financièrement et auxquels elle attribue des Aides aux Projets Vacances (APV) afin de financer le départ en vacances de personnes et de familles en difficulté sociale.



ASSOCIATION VACANCES OUVERTES
14 rue de la Beaune - 93100 Montreuil
Tél : 01 49 72 50 30 / Fax : 01 49 72 79 23 / bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr

Notre site : www.vacances-ouvertes.asso.fr